



Message du maire



PROJET DE LOI NO. 21

Le 28 mars dernier, le gouvernement du Québec a dévoilé son nouveau projet de loi intitulé « **Loi sur la laïcité de l'État** » qui interdirait aux fonctionnaires en position d'autorité de porter des symboles religieux tels que le hijab, le kippah, le turban ou le crucifix dans l'exercice de leurs fonctions.

L'interdiction s'appliquerait, entre autres, aux procureurs de la Couronne du Québec, aux juges et à tout fonctionnaire porteur d'une arme à feu, ainsi qu'aux enseignants et aux directeurs d'école. La loi proposée affectera les employés municipaux tels que les officiers de police, les agents de la paix (qui restent à définir) et éventuellement les greffiers. L'interdiction des symboles religieux ne s'applique pas aux employés des garderies publiques présentement.

Tous les nouveaux travailleurs seraient concernés par cette loi, alors que les employés actuels portant des symboles religieux seraient autorisés à continuer de les porter, mais ils perdraient ces avantages s'ils obtenaient une promotion ou changeaient d'emploi.

Encore une fois, le débat sur la laïcité au Québec divise la population. Certains estiment que la loi 21 va trop loin, d'autres estiment qu'elle n'est pas assez renforcée. La majorité de la population minoritaire religieuse du Québec vit sur l'île de Montréal.

Vous trouverez ci-dessous quelques déclarations de l'Association des Municipalités de Banlieue (AMB) et de la Ville de Montréal concernant le projet de loi.

Déclaration de l'Association des municipalités de banlieue (ASM) publiée le 1^{er} avril 2019

« L'Association des municipalités de banlieue s'inquiète des conséquences de l'application du projet de loi 21, loi sur la laïcité, à Montréal ainsi que dans nos villes liées. Ce projet de loi est aux antipodes des valeurs de respect, d'accueil, de solidarité, de liberté et d'égalité qui animent nos communautés.

Depuis plusieurs siècles, l'île de Montréal est une terre d'accueil pour des centaines de milliers de gens provenant des quatre coins du globe. Toutes ces familles venues d'ailleurs trouvent chez nous un environnement où il est possible de s'épanouir et de participer à la construction du tissu montréalais dont nous sommes tous très fiers aujourd'hui.

Maria Tutino

L'idée de barrer complètement l'accès à un emploi à des hommes et des femmes intégrés dans nos communautés parce qu'ils portent des signes religieux ne correspond pas à nos façons de faire. À notre avis, les compétences et l'expérience sont les seuls critères qui doivent déterminer si un candidat est apte à occuper une fonction dans nos municipalités. Il est impensable que nous puissions brimer les libertés fondamentales prévues dans la Charte québécoise des droits et libertés. Nous croyons que la neutralité de l'État s'exerce plutôt par les actions que portent nos employés et non par leur apparence.

Le gouvernement du Québec a toute la prérogative nécessaire pour légiférer en la matière. Cependant, nous l'invitons respectueusement à modifier son projet de loi afin d'en exclure les employés du monde municipal visés par l'interdiction de porter un signe religieux dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours des dernières années, les débats identitaires au Québec n'ont pas permis de sceller la question. Il existe plusieurs réalités sur le territoire et il est crucial de ne pas appliquer des solutions « murs à murs » à l'ensemble du Québec. Si ce projet de loi devait aller de l'avant sans tenir compte de nos préoccupations, nous voyons difficilement comment nous pourrions l'appliquer dans nos communautés tellement celui-ci est contraire à nos valeurs ».

LA VILLE DE MONTRÉAL S'UNIT POUR FAIRE MODIFIER LA LOI DE MANIÈRE À REFLÉTER LA RÉALITÉ MONTRÉLAISE

La mairesse Valérie Plante aurait déclaré avoir été « déçue » par le projet de loi et aurait soutenu qu'une telle loi entraverait l'intégration des minorités. Elle a déclaré que les services publics de la Ville, y compris les services de police, devraient refléter la population. La mairesse Plante et le chef de l'opposition, Lionel Perez, ont soutenu dans une déclaration commune que : « Le Québec est déjà une société laïque et qu'il n'est pas nécessaire que la province légifère sur le port du vêtement que doivent porter les employés gouvernementaux ».

J'appuie pleinement la position de l'AMB et de la Ville de Montréal à l'égard du projet de loi 21. Il m'apparaît impensable que nous puissions envisager brimer les droits de personnes qualifiées, compétentes et attentionnées en raison de leur foi personnelle.

Souhaitons que nos voix soient entendues et que les modifications nécessaires soient apportées.

Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du conseil municipal.



Communiqué du Conseil

Kevin M. Dorthy



Bonjour à tous et bienvenue au printemps!

Ne dit-on pas que le 21 mars est officiellement le premier jour du printemps? Assurément, quelqu'un a oublié d'en informer Mère Nature. Alors que j'écris cet article en ce 9 avril, la température avec refroidissement éolien est de - 6 C et les prévisions météo font état de pluie verglaçante et de 5 à 10 cm de neige.

L'hiver n'a pas été clément, ceci ayant été confirmé par tous ceux qui ne sont pas des « *snowbirds* » et qui ont dû subir les aléas climatiques tout au long de l'hiver. La température ayant été brutale, tous les arrondissements et municipalités de l'île et à l'extérieur de l'île ont dû y faire face. Les conditions météorologiques variables, mêlées à des températures douces inférieures au point de congélation, ont provoqué la formation de glace dans plusieurs rues et l'engorgement des drains.

Notre équipe des *Travaux publics* a été, on ne peut plus, occupée à déloger les drains bouchés par la glace et ont dû avoir recours à une niveleuse pour éliminer celle-ci en fonction des écarts de température constants. Tout ça est maintenant derrière nous, mais notre ville collabore avec d'autres municipalités pour élaborer des plans de nettoyage hivernal afin de faire face aux conséquences des changements climatiques apparents qui pourraient survenir plus fréquemment dans le futur. Notons que ce type d'hiver est particulièrement dur pour le bitume de nos routes et les *Travaux publics* se pencheront sur les meilleures pratiques possibles pour remédier à ce problème. Je profite de cette occasion pour remercier quelques résidents qui m'ont tenu informé de leurs tracas hivernaux. Leurs renseignements étaient à la fois constructifs et utiles.



Notre ville et son parc industriel ont reçu de bonnes nouvelles ce printemps : la Ville a signé un contrat suite à un appel d'offres, pour déblayer les débris de l'ancien restaurant **Linguini** qui a passé au feu il y a quelques années. Le contrat

a été attribué au plus bas soumissionnaire pour nettoyer le site et acheminer ces débris vers les divers centres de tri en fonction des matériaux. Je suis ravi d'écrire que ce site est finalement propre. Nous remercions sincèrement notre DG d'avoir fait avancer les choses et à nos collaborateurs aux *Travaux publics* qui ont veillé à ce que le travail soit effectué à temps.

Avec l'arrivée de la belle saison, j'aimerais réitérer l'importance de marcher dans les rues en faisant face au trafic. Je m'apprêtais à écrire un paragraphe sur les règles de sécurité piétonnière, mais un article sur le sujet datant d'avril a déjà été abordé de manière convaincante par l'équipe des *Citoyens bénévoles en patrouille* (vCOPs). Je rappelle également aux conducteurs que les panneaux d'arrêt et de droit de passage doivent être respectés, tout comme les panneaux de vitesse. La police de quartier a intensifié la surveillance des rues et émet des contraventions à ceux qui ne respectent pas ces règles de conduite. Ceci est valable pour les cyclistes qui ne semblent pas toujours penser que ces lois s'appliquent aussi à eux. Permettez-moi de rappeler aux parents qui font du vélo avec leurs enfants que le port du casque est valable autant pour eux qu'à leurs enfants.

Dans son article d'avril, ma collègue **Andrea Gilpin** a couvert l'avancement du projet du mur anti-bruit. Je me contenterai de dire que ce projet est sur la bonne voie pour se concrétiser d'ici le début de l'été avec l'achèvement des travaux à l'automne. Ce magnifique mur anti-bruit contribuera certainement à la mise en valeur de la rue Surrey.

Pour conclure, j'aimerais porter votre attention sur la présence de rongeurs nuisibles sur le territoire. Ils sortent de leurs terriers après l'hibernation et sont repérables par une ligne blanche sur leurs dos. Quelques-uns ont été identifiés près du mât du drapeau au parc *Bertold* ainsi qu'à d'autres endroits. Tâchez d'éviter toutes rencontres susceptibles d'être fâcheuses...

Profitez du printemps et passez un bel été tout en sécurité.

Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du Conseil municipal.



Élection partielle 2019

La période de dépôt de candidatures s'est terminée le **3 mai à 16 h 30**. Dans le cas où une seule déclaration de candidature aurait été produite au bureau de la présidente d'élection, cette personne sera proclamée élue.

Nous vous prions de vous référer au site internet de la Ville pour connaître les candidats.

POUVEZ-VOUS VOTER ?

Vous devez être un électeur ET être inscrit sur la liste électorale de votre municipalité.

QUALITÉ D'ÉLECTEUR :

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités définit les conditions requises pour être un électeur, dont :

- ▶ être majeur, soit être âgé d'au moins 18 ans le 2 juin 2019;
- ▶ avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} avril 2019;
- ▶ ne pas être frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la loi (sous curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse);
- ▶ remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - › être domicilié(e) sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - › être, depuis au moins 12 mois (soit avant le 1^{er} avril 2018), le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans votre municipalité.

POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS :

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre municipalité. Les listes électorales municipales sont produites à partir de la liste électorale permanente du Québec.

Si vous avez changé d'adresse depuis les dernières élections provinciales, municipales ou scolaires, vous pouvez vous assurer que celle-ci a été corrigée sur la liste électorale permanente en communiquant avec le Centre de renseignements du Directeur général des élections (DGEQ) au numéro de téléphone :

1-888-ÉLECTION (353-2846), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAITES PARVENIR VOTRE FORMULAIRE UNE FOIS REMPLI, PAR :

- ▶ la poste : Ville de Baie-D'Urfé, 20 410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (QC), H9X 1P7
- ▶ télécopieur : 514 457-5671
- ▶ courriel : greffe@baie-durfe.qc.ca
- ▶ en personne à l'hôtel de ville

Si vous êtes :	Formulaire à remplir :	Date limite de réception
Propriétaire unique d'un immeuble ou un occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité	SMR 9.2 (disponible sur le site internet de la ville) Demande d'inscription	Dès que possible, mais au plus tard le 14 mai 2019 avant 13 h
Copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise	SMR 9.1 (disponible sur le site internet de la ville) Procuration pour désigner la personne habile à voter	Dès que possible, mais au plus tard le 14 mai 2019 avant 13 h



Élection partielle 2019

AVIS D'INSCRIPTION

Assurez-vous que votre nom soit inscrit sur l'avis d'inscription qui vous sera transmis par la poste.

Si vous n'avez pas reçu l'avis d'inscription sur la liste électorale municipale OU si une correction est nécessaire, vous devez vous présenter devant la commission de révision à **Hôtel de ville de Baie-D'Urfé** au 20410, chemin Lakeshore pendant les heures d'ouverture suivantes :

- ▶ **Le samedi 11 mai 2019** de 14 h 30 à 17 h 30
- ▶ **Le lundi 13 mai 2019** de 19 h à 22 h
- ▶ **Le mardi 14 mai** de 10 h à 13 h

OÙ ET QUAND VOTER?

Vérifiez votre avis d'inscription afin de vous présenter au bon endroit le jour de l'élection.

Le vote par anticipation : le **26 mai 2019** de **12 h à 20 h** à la *Grange Rouge*. Notez que tout électeur admissible peut désormais exercer son droit de vote le jour du vote par anticipation.

Le jour du scrutin : le **2 juin 2019** de **10 h à 20 h**. Vous devez vous présenter à l'endroit de vote indiqué sur votre avis d'inscription, soit l'école *Joseph-Henrico*, soit la *Grange Rouge* selon votre bureau de vote.

N'OUBLIEZ PAS UNE PREUVE D'IDENTITÉ COMPORTANT VOTRE ADRESSE ACTUELLE :

Afin d'exercer votre droit de vote vous devrez présenter une pièce d'identité. Les preuves d'identité admissibles sont les suivantes :

- ▶ **permis de conduire** ou **permis probatoire du Québec** dans leur format original;
- ▶ **carte d'assurance maladie du Québec**;
- ▶ **passport canadien**;
- ▶ **certificat de statut d'Indien** ou **carte d'identité des Forces canadiennes**.

Pour de plus amples renseignements consultez notre site Internet à baie-durfe.qc.ca ou communiquez avec la présidente d'élection au **514 457-4135**.

Concours

OPÉRATION PATRIMOINE MONTRÉAL

Lieu coup de cœur 2019!

COUP DE CŒUR

Votez entre le 18 avril et le 14 juin

En mars dernier, les villes reconstituées et arrondissements ont été approchés par la Ville de Montréal pour leur offrir de participer à un concours visant à faire ressortir un lieu municipal qui suscite une appropriation collective des citoyens de l'agglomération de Montréal. Il pouvait s'agir d'un parc, d'une rue ou d'une place publique.

La Ville de Baie-D'Urfé a décidé de déposer sa candidature pour son hôtel de ville, bâtiment à caractère historique datant de 1875 de style Second Empire et son pittoresque parc public, qui font la joie de tous les citoyens et visiteurs. Ce parc est une véritable oasis de tranquillité et de ressourcement et a inspiré beaucoup d'artistes et photographes amateurs par sa beauté et sa faune, unique sur le territoire de l'île. C'est pourquoi tant de citoyens se sont approprié ce lieu depuis des générations.

Afin de pouvoir voter, vous devez vous rendre sur le site Internet de la Ville de Montréal à ville.montreal.qc.ca/operationpatrimoine et cliquer sur la section *Coup de cœur*. Comme il s'agit d'un vote populaire, vous devez soumettre votre choix directement sur le site Internet de l'OPM (Ville de Montréal). Le concours est ouvert à tous les résidents de l'agglomération de Montréal.

Un vote par personne est permis. Vous devez fournir votre adresse courriel et votre code postal pour être éligible. La période pour voter est entre le **18 avril et le 14 juin à 23 h 59**. Le **Lieu coup de cœur 2019** sera dévoilé à l'automne lors de la *Soirée de reconnaissance de l'Opération patrimoine Montréal*. Le gagnant sera l'hôte d'une grande célébration au printemps 2020. Nous vous tiendrons au courant dans une prochaine édition de *Entre Nous*.

Nous souhaitons la meilleure des chances à la Ville de Baie-D'Urfé. Soyez nombreux à voter !

Valérie Fortin

Directrice des communications



BULLETIN MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE

Quoi de neuf!



Coordination : Valérie Fortin | Directrice des Communications



RAPPEL - DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Veillez prendre note que la date d'échéance du deuxième versement des taxes municipales est le **lundi 27 mai**. Vous ne recevrez pas d'avis de rappel.



Journée nationale des patriotes

L'hôtel de ville et le **bâtiment des Travaux publics** seront **FERMÉS** le **lundi 20 mai** pour la *Journée nationale des patriotes*.

ACTIVITÉS GRATUITES

POUR LES RÉSIDENTS DE BAIE-D'URFÉ!

CLUB AQUATIQUE DE BAIE-D'URFÉ

› **Inscriptions** : dimanche **5 mai de 9 h - 12 h** et mardi **21 mai de 19 h à 21 h** à la **Grange rouge**

› **Natation libre** : les résidents de Baie-D'Urfé, qui ne sont pas membres de la piscine, sont invités à nager les **lundis, mercredis et vendredis de 14 h à 15 h**

Identification du résident requise

bdac.ca



CLUB DE TENNIS DE BAIE-D'URFÉ

› **Tennis libre** : les dimanches de **13 h à 16 h** (soulers adéquats obligatoires).

Programmes intéressants destinés aux enfants et leurs familles. Inscrivez-vous pour bénéficier d'une expérience optimale!

tennisbaiedurfe.ca



CLUB DE YACHT DE BAIE-D'URFÉ

L'inscription pour les cours de voile a débuté!
Une activité qui vous promet bien du plaisir. De **juin à août**.

BDYC.com

RABAIS À L'HÔTEL COURTYARD MARRIOTT

Bénéficiez d'un **rabais de 15 %** à la **salle de musculation** (ouvert 24/24) et la **piscine intérieure** (de 9 h à 22 h) sur abonnement mensuel ou annuel.

Pour plus de détails : **514 674-8000**

PONCEAU OU FOSSÉ



Si vous possédez un fossé ou un ponceau devant votre propriété, le printemps est un bon moment pour en faire la vérification. Il suffit de s'assurer que l'accès aux entrées et sorties du tuyau du ponceau est libre de toute saleté, feuilles ou autres résidus et que le gazon demeure court durant la saison estivale, ceci afin de favoriser un bon écoulement de l'eau.

SOIRÉE DE JEUX

Le *Conseil jeunesse* est heureux de vous inviter à sa soirée de jeux de société, **vendredi 24 mai de 19 h à 21 h** à la **Grange Rouge**. Pour les 10 à 17 ans

Amenez vos amis
(un invité non-résident est le bienvenu)

Apportez votre jeu de société préféré!

CONSEIL JEUNESSE

PROCHAINE RÉUNION :

› **21 mai de 19 h à 20 h 30**

Au Centre communautaire Fritz



RAPPEL - JOUR DE LA TERRE



N'oubliez pas de venir chercher votre arbre et d'apporter aux Travaux publics:

9 h à 13 h : Vos documents à déchiqueter : TotalShred sera sur place. Vous pourrez également y déposer vos documents électroniques (cassettes, cd, dvd et disques durs) dans des boîtes sécurisées.

9 h à 17 h : Vos électroniques désuets*

* Tous les produits électroniques recueillis lors de la collecte seront pris en charge par le programme *Recycler mes électroniques* de l'ARPE-Québec.

9 h à 17 h : Vos résidus domestiques dangereux (RDD)